Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202601-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI[illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.01

OBJET :

Prolongation de l'emploi non-permanent de Chef de Projet Petite « Ville de demain »

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	11
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	25
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M CLOAREC Jean-Paul, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M AUBIN David, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M Jean-Claude PERINAUD
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie ZARADER
M AUBIN David donne pouvoir à Mme HUGONNET Gwénaëlle

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'emploi de chef de projet "Petite Ville de Demain", PVD, créé par délibération du 22 avril 2025, est actuellement ouvert jusqu'au 31 mars 2026.Il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, sur financement communal, afin d'assurer la continuité du pilotage local du programme, l'accompagnement de la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026 et la poursuite de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) jusqu'au 31 décembre 2026.

Par délibération du 22 avril 2025, le Conseil municipal a créé un emploi non permanent de chef de projet "Petite Ville de Demain", sur le fondement de l'article L.332-23-1, 1° du Code général de la fonction publique, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité lié au déploiement du programme national "Petite Ville de Demain".

Cet emploi a été pourvu par contrat à durée déterminée, pour la période courant jusqu'au 31 mars 2026.

Le programme PVD, porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires, bénéficie d'un cofinancement combinant des crédits d'État (programme 112 et FNADT) et une participation communale.

La réponse ministérielle du 11 septembre 2025 indique que le Gouvernement travaille, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, à une éventuelle prolongation du dispositif "Petite Ville de Demain", compte tenu de son succès et de l'utilité des chefs de projet dans les territoires ruraux.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202601-DE

À ce jour, la participation de l'État est assurée jusqu'au 31 mars 2026, date [illegible]
La prolongation jusqu'au 31 décembre 2026, financée sur le budget communal, vise à garantir la continuité du pilotage local, accompagner la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026 et assurer la clôture opérationnelle du programme dans des conditions maîtrisées, dans l'attente d'une éventuelle reconduction nationale.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances, personnel, administration générale du 20 janvier 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. De prolonger l'emploi non permanent de chef de projet "Petite Ville de Demain", créé par délibération du 22 avril 2025, jusqu'au 31 décembre 2026
2. De maintenir le grade de référence et les conditions de rémunération définis dans la délibération initiale
3. D'autoriser le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision
4. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif – Chapitre 012.

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)